

## DÉPARTEMENT

VIENNE

## ARRONDISSEMENT

CHÂTELLERAULT

## COMMUNE

MAIRÉ

### Nombres de conseillers :

en exercice : 06

présents : 05

votants : 05

## PROCES-VERBAL

## RÉUNION 26 NOVEMBRE 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 novembre 2025, s'est réuni le 26 novembre 2025, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 19h00 à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, M. Bernard CLÉMENT, M. Bertrand CALMARD, M. Manuel MARONNEAU.

ABSENT : M. Joël TISSOT.

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025.

Le Conseil municipal arrête le procès-verbal.

### Délibération n° 2025-11-40

#### DEVIS PEINTURE MAIRIE (ANCIEN LOGEMENT)

Monsieur le Maire sollicite un délai pour la délibération, en attendant de recevoir d'autres devis.

### Délibération n°2025-11-41

#### **Convention d'adhésion au service de Médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne**

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L812-3 à L.812-5 ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**Vu** le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Vienne (CDG 86) du 3 octobre 2025, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour les structures affiliées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, pour une durée de six ans,

**Vu** le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

**Considérant** que la commune est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

**Considérant** que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune est obligée de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- D'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;

**Le conseil, sur le rapport présenté et après en avoir délibéré**  
**Décide : accepte à l'unanimité**

**Inscrire les votes : pour 5**

- D'adhérer au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de six années ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion annexée et tous documents permettant sa mise en œuvre ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

### **Délibération n°2025-11-42**

#### **ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE L'ANNEXE DE L' EGLISE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de l'annexe de l'église pour un euro symbolique appartenant à Consorts DE CACQUERAY-VALMENIER.

L'acquisition se ferait pour un montant de 1,00 € symbolique

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :**

**Pour : 4**

**Abstention : 1**

#### **L'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.**

### **Délibération n°2025-11-43**

#### **PORTANT LA NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION.**

Monsieur le Maire informe que les opérations de recensement de la population auront lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Il précise qu'il est nécessaire de nommer un agent de recensement. Suite à l'offre d'emploi parue, nous avons deux réponses. Monsieur le Maire sort de la salle. Après avoir examiné les deux candidatures, le Conseil a choisi de désigner Madame TRIPHOSE Marie-Thérèse comme agente de recensement, avec une rémunération forfaitaire de quatre cent trois euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

**Pour : 4**

2/4  
AC

## Délibération n° 2025-11-44

### DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION « ACTIV' 3 »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de l'opération « ACTIV'3 », proposée par le Conseil départemental.

Opération	Montant HT	Aide sollicitée	Aides accordées		Autofinancement HT
			Activ 3	DETR	
Projet de valorisation touristique de la Creuse : Création d'un préau et réhabilitation des toilettes publiques avec accessibilité PMR	18081,00 €	3000,00 €	4137,00 €	3058,00 €	7886,00€

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les opérations ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

#### Questions et informations diverses :

**Point sur le budget :** Monsieur le Maire fait un point sur le budget :

**Concernant les dépenses :**

Investissement : 152 789,92 €

Fonctionnement : 116 108,63 €

**Concernant les recettes :**

Investissement : 151 749,50 €

Fonctionnement : 121 120,80 €

**Monsieur le Maire informe :**

**Gîte de la Petite Guerche :** Les travaux sont en cours de finition.

**Mairie (ancien logement) :** Les travaux ont démarré dans la salle du Conseil et dans le couloir.

**Atlas de la Biodiversité -Soirée cinéma :** Une soirée cinéma est prévue le vendredi 5 décembre 2025 à 18h30 dans la salle polyvalente Ludovic Véneau, avec la projection du film de Joël Brunet « De Griffes et de Crocs ». La soirée se terminera par un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

**Citerne (Montant) :** Elle est installée, remplie et la clôture est en train d'être réalisée.

**Jardinons notre territoire :** Le rapport de visite concernant le prix départemental a été reçu, et les commentaires sont encourageants, avec quelques aspects à perfectionner. La cérémonie de remise des prix pour les villes et villages fleuris se déroulera le lundi 1er décembre 2025.

**Repas des Anciens :** Le repas se déroulera le 13 décembre 2025 à la salle polyvalente Ludovic Véneau, organisé par le Comité des Fêtes.

**Colis de Noël :** La commande a été faite auprès de la société Paul Laredy.

3/4  
KZ

**COSOLUCE** : Le nouveau contrat d'abonnement au logiciel COSOLUCE avec évolution du stockage des données et une augmentation des tarifs, sera en vigueur à partir du 1er janvier 2026 pour une période de trois ans.

**Salle polyvalente** : Nous avons passé commande pour de nouvelles chaises « gris clair » destinées pour la salle polyvalente.

**CAGC** : La Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault recherche des communes pour planter des haies, nous avons candidaté pour :

- Le chemin de la Sinellerie.
- Au Moulin au Roy chemin après le gué.
- La Petite Guerche l'ancienne voie romaine.
- Terrain communal de la Sinellerie.
- Terrain communal de la cabane de vigne.

**Sivos** : Nous avons eu une réunion avec le DASEN des académies de la Vienne et de l'Indre-et-Loire concernant la rentrée 2026-2027. Bien que nous ayons trouvé un accord en 2025 avec le ministère de l'Éducation Nationale pour le fonctionnement et l'affectation des enseignants des deux académies, les DASEN sont revenus sur leurs premières décisions en proposant de maintenir le Sivos dans son fonctionnement actuel avec affectation d'un enseignant longue durée (minimum 3 ans sur volontariat). Ce mode de fonctionnement ne convenant pas aux membres du Sivos, ce dernier fait appel, afin de revenir sur la première décision initialement actée par le ministère de l'Éducation Nationale

**Déchetterie Lésigny** : En raison du projet de la fermeture de la déchetterie à Lésigny, une réunion est prévue avec la SIMER le 28 janvier 2026 avec les maires des communes concernées, et la direction du SIMER.

**Vœux 2026** : La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 30 janvier 2026 à 18 heures à la salle polyvalente.

**Fin de séance 20h45**

Le Maire,  
Thierry TRIPHOSE



Secrétaire de séance  
Nathalie COX

